



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Numéro du contrat MRT/01

Lieu : ONG COOPI à Bassikounou Quartier administratif

1. Référence de publication :

MRT/AO/01/2019

2. Projet :

Projet d'assistance aux réfugiés maliens en Mauritanie financé par l'UNHCR avec MRT01/2019/0000000142 comme code de projet.

3. Responsable de la procédure :

COOPI – Cooperazione Internazionale est une ONG (Organisation Non Gouvernementale) italienne, légalement reconnue, laïque et indépendante, fondée en 1965. Elle réalise des programmes de développement pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et pour instaurer des processus de progrès économique et social dans les pays du Sud du monde, ainsi que des programmes d'urgence, où des guerres ou des calamités naturelles menacent gravement les personnes.

4. Description du contrat de fourniture :

Dans le cadre du projet d'assistance aux réfugiés maliens en Mauritanie financé par UNHCR, l'ONG COOPI, recherche de toute urgence un ou des fournisseurs qualifiés et expérimentés dans la vente et la livraison de petits ruminants, de bovins et d'ânes pour les activités développées dans la Moughataa de Bassikounou et le Camp de Réfugiés de Mbera.





1 : Type, caractéristiques et nombre sollicités

Espèces	Numéro de lot	Race	Sexe	Nombre total de (têtes)
Caprins	1	Bouc du Sahel	Mâles	2400
Caprins	1	Chèvres du Sahel	Femelles	600
Bovins	2	Bovin du Sahel	Mâles ou Femelles	40
asins ou Equins	3	Anes du Sahel	Mâles ou femelles	10

- *Dans chaque catégorie, prévoir 2,5% d'animaux en plus destinés à offrir un minimum de choix pour les derniers bénéficiaires qui auront à recevoir leurs animaux.*
- *Les femelles et mâles caprins doivent avoir un âge compris entre 10 à 12 mois.*
- *Les bovidés mâles ou femelles doivent avoir un âge compris entre 5 à 7 ans*
- *Les ânes ou ânesse doivent avoir un âge compris entre 5 à 6 ans.*
- *Tous les animaux devront être déparasités et vaccinés en plus d'être équipés de boucles d'oreilles numérotées permettant d'identifier avec certitude chaque individu et de mieux suivre l'état du bétail au niveau du package (bénéficiaires).*
- *Après la livraison au Camps de Mberra tous les animaux doivent passer une mise en quarantaine de 7 jours dans une zone identifiée par Coopi au frais du fournisseur.*

2 : Exigences Logistiques :

- *Capacité de mettre en place un parcage adéquat pour tous les animaux et du personnel pour*





l'entretien du bétail durant la période de quarantaine.

- *Capacité de livraison aux points de distribution définis par COOPI*

3 : Exigences administratives :

- *Registre de commerce, NIF et tout document attestant la reconnaissance de l'existence du fournisseur.*
- *Attestation fiscale en cours de validé et tout autre document attestant de la bonne santé administratives et financière du fournisseur.*
- *Attestation d'expérience de travail dans le cadre de projets de coopération internationale ou avec des ONG.*
- *CNSS*
- *Disposé d'une garantie bancaire sous forme de caution avec une banque Mauritanienne de 10% du montant total soumis*
- *Pièce d'identité du fournisseur*
- *Nom adresse et téléphone du fournisseur*
- *Caractéristiques des animaux*
- *Prix unitaire et totaux en MRU*
- *Coût du parcage pendant la période de quarantaine (7 Jours) qui doit être assuré par le fournisseur*
- *Délai de livraison*
- *Cout de transports ou annexes*
- *Date et signature du devis*

4 : Exigences de qualité et délai de livraison

- *Conformité totale avec la Race « animaux du sahel »*
- *Conformité avec les critères d'âge définis pour les femelles ou mâles*





- *Bonne présentation physique (absence de handicaps physique, de blessures, etc.)*
- *Une attention particulière sera apportée aux fournisseurs pouvant livrer toute la qualité dans un délai très court*

5. Clauses d'exclusion

COOPI Cooperazione Internazionale exclura de la participation à l'appel d'offres les candidats qui se trouvent dans une des situations suivantes:

- a. être en banqueroute, avoir ses propres biens sous séquestres des tribunaux, être en procès contre les créanciers, avoir ses activités commerciales suspendues, être soumis à des procédures judiciaires relatives à de telles questions.
- b. Avoir été déclaré coupable d'un délit qui regarde sa propre conduite professionnelle.
- c. Avoir été condamné pour de graves négligences professionnelles.
- d. Ne pas avoir respecté complètement ses obligations relatives aux paiements des contributions sociales ou des autres taxes prévues par la législation Mauritanienne en vigueur ou la législation du pays cible du projet.
- e. Avoir été condamné pour fraude, corruption, implication dans des organisations criminelles ou dans d'autres activités illégales.
- f. Avoir violé les conditions et les obligations contractuelles lors de précédentes procédures d'adjudication.

6. Termes du contrat

Un contrat sera signé avec le ou les fournisseurs sélectionnés conformément aux procédures internes à COOPI en date du 19 Novembre 2019.

Le premier paiement représentant un acompte de 25% sur le montant du contrat, après la vérification de la conformité et de la qualité des animaux (Certificats de visite présentés par le fournisseur et la contre visite réalisée par COOPI).

Le deuxième paiement de 60% après la livraison correcte des animaux suivant le plan de livraison accordé avec COOPI.





Le paiement final de 15% après la remise des animaux aux bénéficiaires.

7. Critères de sélection et d'évaluation

La commission d'évaluation ne sélectionnera pas le fournisseur essentiellement sur la base du prix le plus bas mais sur la base de l'adéquation, du prix, de la qualité, du respect des normes internationales, des temps de livraison. L'éventuelle expérience du candidat dans la gestion de contrats similaires sera un ultérieur critère dans le processus de sélection.

8. Comment obtenir les documents de l'appel d'offres

Les documents relatifs à l'appel d'offres seront disponibles à partir du 31 Octobre 2019 auprès de nos bureaux en Mauritanie :

Nouakchott : Nr.369 Ilot B (Tevragh zeina)

Bassikounou : Quartier administratif

Par email en adressant une demande aux adresses suivantes :

log.advisor@coopi.org ou pm.agr.bassikounou@coopi.org

Les participants au concours devront présenter leurs offres en utilisant les formats inclus dans le formulaire d'appel d'offres dont les instructions devront être scrupuleusement observées. D'éventuelles demandes d'éclaircissement devront être transmises par écrit à l'adresse suivante: (log.advisor@coopi.org ou pm.agr.bassikounou@coopi.org).

9. Terme pour la présentation des offres

Les fournisseurs intéressés doivent présenter une offre technique et financière dans une enveloppe sous pli fermé avec la mention « ONG COOPI offre pour la livraison de petits ruminants (chèvres et boucs), de bovins et d'ânes récemment déparasités » à **notre bureau de Bassikounou situé dans le quartier administratif.**

Pour des raisons d'équité tous les fournisseurs de la région de la région du Hodh Ech Chargui ont pour date limite le **Jeudi 14 Novembre 2019 à 12h30** et les fournisseurs des autres régions de la Mauritanie ont une date limite de dépôt jusqu'au **Samedi 16 Novembre 2019 à 12H30.**

Toute offre parvenue après le terme fixé ci-dessus sera considérée invalide.



